Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260728-D_CCAS_REFERENT-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT GONDRAN

Nombre de Membres :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mille vingt-six, le 28 juillet à 20h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réunie en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Présidente du C.C.A.S. précisant que la séance d'installation fixée le mardi 23 juin 2026 à 20h00 a due est reportée pour motifs impérieux (canicule) après en avoir échangé avec les services préfectoraux.
Date de convocation : 20 juillet 2026

Étaient présents : M. Clémence MORINIÈRE, Christophe HELBERT, Patrice NOBLET, Olyana THÉ, Jeanne-Marie GÉRARD, Fabienne LEFILLEUL, Servane DARIDON, Aude HERVÉ et Maryline GUILBERT.

Étaient Absentes Excusées : Mmes Stéphanie VILGICQUEL et Camille LE BOULCH.
Était Absent : Néant.
Procuration (0) : Néant.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire général de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Proposition de désignation d'un(e) référent(e) sur le territoire communal : Aide aux femmes, Protection de l'enfance et Personnes âgées

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Présidente rappelle que la commune est le premier échelon de proximité pour identifier, orienter et accompagner les publics vulnérables résidant sur son territoire.

Aussi, face aux compétences croissantes de solidarité et à la nécessité de fluidifier les échanges avec les services de l'État, du Département et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il apparaît indispensable d'identifier des interlocuteurs(rices) privilégiés(es) au sein de notre assemblée.

Ce rôle de référents communaux s'articulera autour de trois axes prioritaires :

- **L'aide aux femmes :** Relayer les actions de prévention et de lutte contre les violences sexistes et conjugales, en lien avec la grande cause nationale portée par les services d'action sociale, …
- **La protection de l'enfance :** Faciliter la veille locale, l'articulation avec les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et le signalement des informations préoccupantes.
- **Les personnes âgées :** Coordonner les initiatives d'accompagnement, rompre l'isolement et faire le lien avec les dispositifs d'aide à domicile ou d'hébergement.

Ces(ttes) référent(e)(s) auront pour mission d'assurer une présence de proximité, de participer aux instances de coordination territoriales et d'orienter efficacement les usagers vers les professionnels compétents.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260728-D_CCAS_REFERENT-DE

Mme la Présidente demande aux candidats à ces postes de se déclarer.

Mme Olyana THÉ est candidate en tant que référente « Aide aux femmes ».
Mme Fabienne LEFILLEUL est candidate en tant que référente de la « Protection de l'enfance ».
Mme Servane DARIDON est candidate en tant que référente envers les « Personnes âgées ».
Mme Aude HERVÉ est candidate en tant que référente « Inclusion numérique ».
Mme Maryline GUILBERT est candidate en tant que référente à « l'insertion professionnelle ».
Mme Jeanne-Marie GÉRARD est candidate en tant que référente à la thématique « Handicap ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, désigne par 09 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

Mme Olyana THÉ est candidate en tant que référente « Aide aux femmes »,
Mme Fabienne LEFILLEUL est candidate en tant que référente de la « Protection de l'enfance »,
Mme Servane DARIDON est candidate en tant que référente envers les « Personnes âgées »,
Mme Aude HERVÉ est candidate en tant que référente « Inclusion numérique »,
Mme Maryline GUILBERT est candidate en tant que référente à « l'insertion professionnelle »,
Mme Jeanne-Marie GÉRARD est candidate en tant que référente à la thématique « Handicap ».

Le 1er contact sera celui de la mairie qui dirigera la personne vers une élue en fonction de l'aide demandée (thématiques susmentionnées).

Publié le 05 août 2026

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
La Présidente,
Clémence MORINIÈRE.

